



Déclaration liminaire à la CAPL n°3

CAPL de recours d'évaluation du 23 septembre 2019

Madame la Présidente,

Depuis que la Direction Générale a annoncé son plan de destruction massive de services et d'emplois, elle estime que sa « stratégie de communication » est suffisante pour calmer les inquiétudes des agentes et des agents et des élu.es. Elle pense surtout pouvoir « acheter » les personnels qui vont devoir changer de lieu et/ou de nature de travail en leur faisant miroiter des primes de réforme et un « accompagnement paternaliste ».

L'objectif du ministre et de la DG : 1500 postes en moins en 2020, 1800 en 2021, 1600 en 2022.

Comment y parvenir ?

En externalisant, en privatisant, en supprimant des missions :

- Agences comptables pour les grandes collectivités et établissements publics de santé
- Agence unique de recouvrement
- Transfert de la mission topographique à l'IGN
- Suppression de la taxe d'habitation
- Prélèvement à la source et privatisation de la collecte de l'impôt sur le revenu
- Fin du paiement en numéraire en centre des finances publiques
- Accueil exclusif sur rendez-vous et fermetures des services
- Abandon progressif de la publicité foncière aux notaires

En restructurant dans tous les sens :

- Une trésorerie par EPCI et une trésorerie par groupement hospitalier de territoire, soit un millier de fermetures en trois ans, sans compter celles liées aux agences comptables
- La géographie revisitée qui va détruire et remodeler totalement notre

- paysage administratif
- Regroupement des SIP et des SIE (un à deux par département)
 - Départementalisation des SPF, dans un premier temps

En accentuant la dématérialisation :

- Obligation générale de télédéclarer pour les particuliers
- Contact avec les services principalement par internet et par les plateformes
- Utilisation de l'intelligence artificielle pour les réponses aux courriels, pour la programmation et pour le contrôle fiscal

Le Préfet aura, de surcroît, la mainmise sur les fonctions supports (budgets, logistique, informatique, RH), mais sera aussi partie prenante en matière d'exercice des missions et d'allocation des moyens d'organisation structurelle. Pour la première fois, un directeur général abandonne ses prérogatives aux préfets sans essayer de les défendre.

Les agentes et les agents subissent déjà la réforme des règles d'affectation à la DGFIP et seront contraints à la rémunération au mérite, formidable outil de chantage à la mobilité forcée.

La loi de transformation de fonction publique prévoit :

- la fusion des CT et des CHS-CT comme dans le privé,
- la fin de l'avis des CAP nationales sur les mutations et mobilités,
- le dialogue social traité par ordonnance,
- la fin du conseil supérieur de l'État en tant qu'organe supérieur de recours,
- la création d'un contrat de mission,
- l'individualisation de l'évaluation et son incidence croissante sur l'avancement et les promotions,
- des nouvelles sanctions disciplinaires (exclusion temporaire de 3 jours avec inscription au dossier et cela sans examen par une commission),
- des mesures destinées à favoriser la mobilité inter fonctions publiques,
- une rupture conventionnelle pour les contractuels et une expérimentation pour les fonctionnaires d'État et hospitalier
- le détachement d'office lors d'une externalisation de missions

Dans le contexte actuel où un grand nombre de françaises et français revendiquent une augmentation de leur pouvoir d'achat, nous constatons que celui des fonctionnaires est également à la traîne.

A la DGFIP, c'est la période des soldes permanentes. Réductions des effectifs, réductions des services, réductions des implantations pérennes, réductions du dialogue social, réductions des instances de dialogue, réductions des CAP, réductions des droits à concours, réductions des promotions internes, réductions

des voies de recours, réduction des droits à mutation ...

Avec plus de 40 000 emplois déjà supprimés, les conditions d'exercice des missions se sont considérablement dégradées. Et ce n'est pas la prime PAS de 200 €, versée en une seule fois, uniquement à une partie des effectifs, qui permettra de rétablir une rémunération plus juste pour les agentes et les agents de la DGFIP. Par ailleurs, ni les maigres augmentations du point d'indice en 2016 et 2017, ni l'application de PPCR n'ont permis une amélioration du pouvoir d'achat pour les agentes et les agents.

Pour le gouvernement, le travail doit payer. À la DGFIP, le travail ne paie manifestement pas.

La direction parisienne cultive toujours le même mutisme au sujet de la géographie revisitée et de la démétropolisation. Comment ne pas voir une forme de mépris de la part de notre ministre dans son choix de laisser près de 5000 agentes et agents tous grades confondus dans l'attente et l'incertitude ! Mais peu lui importe, pourvu qu'il puisse se pavaner de foires en comices agricoles tout en annonçant conjointement l'arrivée de milliers d'agentes et d'agents de Paris et sa candidature aux municipales. Nous devions savoir le 11 juin ensuite début juillet puis ce fut la fin du mois de juillet enfin septembre, nous sommes aujourd'hui le 23 septembre et rien. On nous parle désormais de décembre (???) Mais peut-être que le ministre ne sait pas en quelle année il communiquera ?

Pour Solidaires Finances Publiques, il est indispensable de poursuivre les mobilisations, les amplifier et montrer la détermination des agentes et des agents à stopper ces réformes dont le seul objectif est de mettre à bas le service public.

La journée du 16 septembre a été la première pierre du combat pour la reconquête du service public fiscal et foncier et pour le retrait du plan Darmanin. Des résultats significatifs ont démontré la colère des agentes et des agents, avec des taux de grève inégalés depuis le conflit social de l'an 2000, une quarantaine de départements dépassant les 40% de grévistes, une trentaine de départements dépassant les 50 % et une dizaine les 60 %, approchant pour certains les 70 %.

Si l'annonce de la simple suspension des créations d'agences comptables n'est pas de nature à nous rassurer pleinement, elle montre à défaut d'abandon complet du dispositif qu'il est possible de faire fléchir ce gouvernement. Et nous poursuivrons nos mobilisations pour un retrait total de ces mesures mortifères qui mettent en péril notre administration, nos garanties collectives et l'essence même du service public.

La parution lundi dernier des affectations des contrôleuses et contrôleurs stagiaires illustre cette dégradation. Nous avons, en son temps, dénoncé le passage en force de la Direction Générale sur la modification des règles d'affectation des cadres B

stagiaires. Nos craintes ont hélas été largement confortées, près de cent collègues ont été affectés d'office à l'issue du concours. Dans ce contexte, certains envisagent même de renoncer au concours.

A la DRFIP, un certain nombre d'agentes et d'agents ont une affectation encore floue. Solidaires Finances Publiques exige la tenue d'une CAP locale distincte, spécifique pour traiter les affectations des B stagiaires.

Nous allons aujourd'hui tenir la première CAP locale qui constatera la fin des CAP nationales de recours contre l'évaluation.

Nous rappelons à cette occasion quelques analyses et revendications de notre organisation:

D'une manière générale, Solidaires Finances Publiques réaffirme son opposition à l'entretien professionnel annuel. Ce système fondé exclusivement sur une mise en compétition des agentes et des agents entre eux, sur des notions de productivité et de performance individuelle, organisé dans un cadre contractuel et individualisé, porte atteinte aux valeurs de la Fonction Publique et contribue à la dégradation des conditions de travail des agentes et des agents.

Concernant le recours hiérarchique obligatoire, Solidaires Finances Publiques rappelle son hostilité à ce dispositif. Le bilan que nous tirons au terme de cette campagne est toujours aussi négatif: il s'avère dans les faits chronophage et dissuasif pour les agentes et les agents. Pour Solidaires Finances Publiques, le recours hiérarchique ne renforce aucunement les droits des agentes et des agents, il n'apporte pas d'avancées. C'est pourquoi, nous demandons purement et simplement la suppression du recours hiérarchique.

Pour autant, le gouvernement, à travers sa transformation de la fonction publique, veut faire de l'évaluation professionnelle la pierre angulaire de la carrière des agentes et des agents. Elle déterminera la rémunération, les promotions voire la mobilité.

Ce positionnement illustre sa volonté de destruction du statut de la fonction publique.

L'entretien, un dialogue tronqué :

- avec des moyens, des charges et des priorités fluctuantes et/ou méconnues au moment de l'entretien, la fixation d'objectifs reste une entreprise illusoire et subjective.
- le travail réel, l'organisation du travail, et les questions concrètes n'y sont pas évoquées. Avec la subjectivité des appréciations exacerbant les questions comportementales, le profil croix devenant l'arme absolue et arbitraire de la pression managériale.

Solidaires Finances Publiques exige un véritable dialogue professionnel axé sur le

rythme des missions dans le cadre des collectifs de travail, sans aucune incidence en terme de gestion des ressources.

Solidaires Finances Publiques revendique :

- la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Solidaires Finances Publiques réaffirme :

- son refus de toute forme de contractualisation des fonctions,
- sa volonté de permettre aux agentes et agents de disposer d'éléments de repères relatifs à leurs acquis professionnels sur l'ensemble de leur carrière,
- une linéarité de carrière sans obstacles.

Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agentes et aux agents d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle.

Nous constatons cette année encore que trop de profils croix sont en décalage avec la réalité des connaissances et des compétences des agentes et des agents.

De plus, la rubrique « aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur » pour les agentes et les agents de catégorie B et C reste mal maîtrisée et servie de façon très aléatoire.

Les élu.es de Solidaires Finances Publiques attendent de la transparence et réaffirment que tous les agentes et les agents, quels que soient leurs services d'affectation, doivent être traités à l'identique.

Solidaires Finances Publiques attend de cette CAP un examen attentif des situations évoquées.

La suppression du recours national en tant qu'instance de dialogue social laisse une trop grande latitude aux directeurs locaux. C'est pourquoi, Solidaires Finances Publiques interpellera la Direction Générale si les décisions prises au niveau local se traduisent par une dégradation de l'état de santé physique et psychologique des agentes et des agents.